

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### **Arrêté du 6 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2018 portant ouverture en 2018 d'un concours sur titres avec épreuves d'accès au cadre d'emplois des sages-femmes territoriales organisé par le centre de gestion de la Meuse**

NOR : INTB1824571A

Par arrêté du président du centre de gestion de la Meuse en date du 6 septembre 2018, l'arrêté du 24 juillet 2018 portant ouverture en 2018 d'un concours sur titres avec épreuves d'accès au cadre d'emplois des sage-femme territoriale organisé par le centre de gestion de la Meuse est modifié tel qu'il suit :

Le nombre total de poste ouverts est de 16, répartis de la façon suivante :

Postes ouverts par le centre de gestion 69 : 10 ;

Postes ouverts par le centre de gestion 68 : 1 ;

Postes ouverts par le centre de gestion 13 : 3 ;

Postes ouverts par le centre de gestion 06 : 2.

Les dates d'inscription au concours sont fixées ainsi qu'il suit :

Les autres éléments de l'article 131.2018 portant ouverture d'un concours sur titre d'accès au grade de sage-femme restent inchangés.

Le présent arrêté fera l'objet d'un avis pour publicité qui sera diffusé conformément aux obligations réglementaires.

Le président du centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La directrice du centre de gestion est chargée de l'exécution de l'arrêté, dont ampliation sera remise au représentant de l'Etat dans le département. Le présent arrêté sera également affiché au centre de gestion de la Meuse et dans les centres de gestion conventionnés.

La directrice du centre de gestion est chargée de l'exécution de l'arrêté, dont ampliation sera remise au représentant de l'Etat dans le département. Le présent arrêté sera également affiché au centre de gestion de la Meuse.

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidatures pourront être communiqués sur simple demande adressée au président du centre de gestion de la Meuse.